

# Compte rendu de la séance

## du mercredi 22 mars 2017 à 18 heures

Présents : Daniel CHEVALEYRE, Claire FERRADOU, Yves GOUTILLE, Martine MONCOURIER, Dominique BON, René GOULESQUE, Fabienne MORILLE, Sophie AIRE, Ginette MALGUID, Thierry FONTY, Marie-Anaïs VALETTE

Absents : Thomas FRAISSE

Représentés : Pierrick VILLARD, Gilles BLANQUET, Alain AURIEL

Secrétaire(s) de la séance : Marie-Anaïs VALETTE

### Vote du compte administratif 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Yves GOUTILLE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par CHEVALEYRE Daniel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,  
. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs

### Affectation du résultat de fonctionnement

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 486 394.50**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

|  |                   |
|--|-------------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)                    |                   |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)                  | 169 039.52        |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire)                      | 230 725.00        |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>  |                   |
| <b>EXCEDENT</b>  | <b>317 354.98</b> |
| <b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>                                       | <b>486 394.50</b> |
| <b>A.EXCEDENT AU 31/12/2016</b>  | <b>486 394.50</b> |
| Affectation obligatoire  |                   |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)                   |                   |
| Déficit résiduel à reporter  |                   |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068  | 270 816.51        |
| Solde disponible affecté comme suit:                                       |                   |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)                     |                   |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 215 577.99        |
| <b>B.DEFICIT AU 31/12/2016</b>   |                   |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif                              |                   |

## Vote du compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHEVALEYRE Daniel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## Vote du compte administratif 2016 Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Yves GOUTILLE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par CHEVALEYRE Daniel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs

## Affectation du résultat de fonctionnement 2016 Assainissement

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 62 797.62**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

|   |                  |
|---|------------------|
| <b>Pour Mémoire</b>                                       |                  |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)   |                  |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 50 180.50        |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire)     |                  |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>                           |                  |
| <b>EXCEDENT</b>   | <b>12 617.12</b> |
| <b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>                      | <b>62 797.62</b> |
| <b>A.EXCEDENT AU 31/12/2016</b>                           | <b>62 797.62</b> |
| Affectation obligatoire                                   |                  |

|  |           |
|--|-----------|
| Déficit résiduel à reporter  |           |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068  |           |
| Solde disponible affecté comme suit:                                       |           |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)                     |           |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 62 797.62 |
| <b>B.DEFICIT AU 31/12/2016</b>   |           |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif                              |           |

## Vote du compte de gestion Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHEVALEYRE Daniel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## Subventions 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de prévoir les sommes à allouer aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget primitif 2017 un volume de 30 000 euros au bénéfice des diverses associations

## Procédure d'appel à concurrence " Fournitures village de vacances "

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de rénovation engagés actuellement au village de vacances et qu'il serait souhaitable de renouveler certains mobiliers, textiles et diverses fournitures qui sont vieillissantes.

Pour cela une consultation d'entreprises serait nécessaire par un marché à procédure adaptée.

Le marché se composerait de 8 lots :

- Tissu Ameublement
- Décoration
- Mobilier meublant
- Sièges
- Electroménager
- Accessoires sanitaires
- Luminaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à lancer la procédure de consultation des entreprises suivant la procédure adaptée (art 28 du code des marchés publics) dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

- à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

## Avenants Travaux Village de Vacances

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a des modifications à apporter aux travaux du village de vacances prévus dans les lots suivants :

- *le lot N° 3 (Plâtrerie/Cloisons:Peintures/Faïences)* du marché passé avec les entreprises SARL ALBESSARD et Gerard PLAZE. En effet, il y a lieu de prévoir la peinture des WC (initialement prévu en revêtements souples au marché de l'entreprise Viaduc Moquette), une reconstitution d'équerrage sur certaines cloisons et de supprimer certaines gaines de VMC qui ne sont pas nécessaires. Ces modifications font ressortir une hausse de 5 868.00 € HT

- *le lot N° 6 (Plomberie/ Sanitaire/Ventilation)* du marché passé avec les entreprises SARL CHAMPS ENERGIE et Etablissement MOREAU. En effet, il y a lieu d'installer des robinets de puisage extérieurs, de choisir des meubles vasques et de type de d'évier. Ces modifications font ressortir une hausse de 6 847.75 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise son Maire à signer les avenants correspondants :

- *le lot N° 3 (Plâtrerie/Cloisons:Peintures/Faïences)* du marché passé avec les entreprises SARL ALBESSARD et Gerard PLAZE: une hausse de 5 868.00 € HT.

**Le nouveau montant HT sera de 121 366.00 Euros**

- *le lot N° 6 (Plomberie/ Sanitaire/Ventilation)* du marché passé avec les entreprises SARL CHAMPS ENERGIE et Etablissement MOREAU : une hausse de 6 847.75 € HT.

**Le nouveau montant HT sera de 178 639.31 €**

## Avenant Travaux Station d'Épuration de Sarran

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a des modifications à apporter au marché de travaux de la mise en conformité de la station d'épuration de Sarran.

En effet, il a été constaté qu'il serait souhaitable de faire dégager les talus en amont de la station afin de protéger les filtres des glands et feuilles. Aussi l'entreprise SERRE a établi un devis de 1 500 €HT pour l'abattage des chênes concernés et leurs évacuations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise son Maire

- à signer l'avenant correspondant avec l'Entreprise SERRE d'une hausse de 1 500 € HT.

**Le nouveau montant HT du marché global sera de 64 264.00 Euros**

## Participation au Contrat Territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense

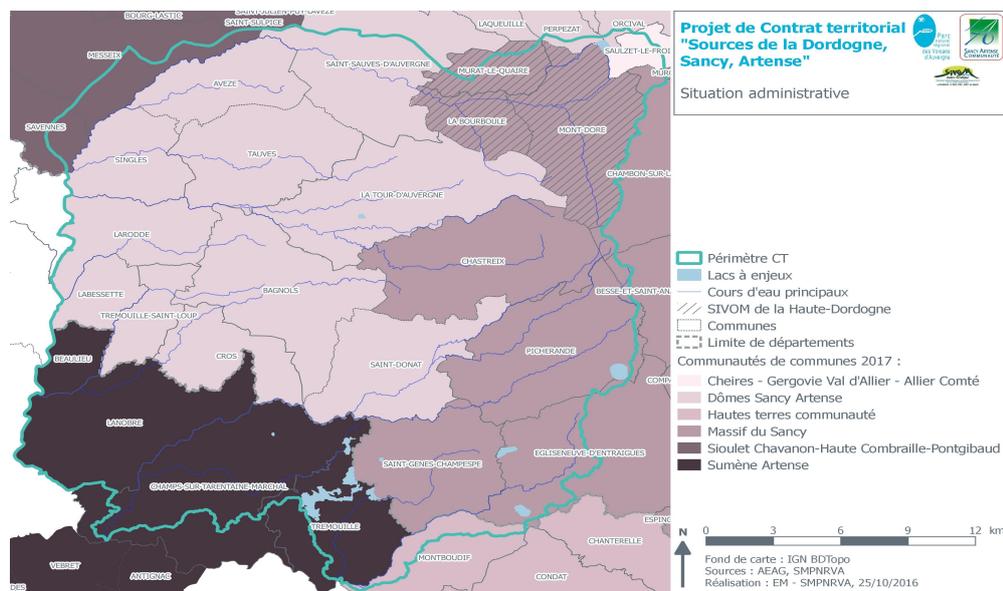
Vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 01/12/2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 du bassin Adour-Garonne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant ;

## Présentation du contexte général



Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de **Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense** construit par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, le SIVOM de la Haute-Dordogne et Sancy Artense communauté est en cours d'élaboration.

Le contrat territorial a pour ambition d'améliorer la qualité de l'eau en luttant contre les pollutions ponctuelles et diffuses et de préserver ou restaurer le bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques. Pour arriver à ces objectifs, le contrat territorial s'appuie sur la mise en œuvre d'actions programmées sur un territoire hydrographique cohérent et portées par un ensemble de partenaires.

Le contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense s'inscrit dans le cadre des grandes priorités du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et du programme de mesures correspondant.

Ce projet sera mis en œuvre pour une durée de 5 ans, à compter de début 2017. A ce titre, Monsieur le Maire propose de participer à la démarche et d'être signataire du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense. Cette décision permettra à la commune de valoriser ses actions en faveur d'une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques et de bénéficier de financements spécifiques associés, dans le cadre d'un projet commun. Il est prévu que le document contractuel, officialisant les engagements des partenaires du projet, soit signé en début d'année 2017.

### Programme d'actions et plan de financement prévisionnel

Basé sur un travail de diagnostic des enjeux liés à l'eau et de concertation avec les acteurs du territoire, un programme d'actions ambitieux a été proposé. Il est organisé en 3 volets pour un montant total de 18,4 millions d'euros (voir tableau 1 suivant).

Des fiches actions sous maîtrise d'ouvrage de la commune reprenant ses engagements, ont été intégrées au Contrat territorial des Sources de la Dordogne Sancy Artense, dont le plan de financement prévisionnel est présenté dans le tableau 2 suivant.

*Tableau 1 : Contenu général du contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense*

| Domaine  | Type d'actions   | AEAG        | CD63        | CD15      | UE          | MO          | Total              |
|--|--|-------------|-------------|-----------|-------------|-------------|--------------------|
| <b>Volet A : Amélioration de la qualité de l'eau - Lutte contre les pollutions</b>             |  |             |             |           |             |             |                    |
| A1 – Résorber les points noirs de l'assainissement collectif                                   | - création de 2 stations<br>- réhabilitation de 7 stations<br>- travaux sur 11 réseaux                 | 3 210 067 € | 1 596 350 € | 186 068 € | -           | 1 958 856 € | <b>6 951 341 €</b> |
| A4 – Limiter les impacts des activités agricoles   | - gestion des effluents<br>- accompagnement de la fertilisation<br>- aide aux changements de pratiques | 1 583 161 € | -           | -         | 1 594 331 € | 2 694 904 € | <b>5 943 167 €</b> |
| A7 – Préserver la ressource en eau   | - élaboration de DUP et mise en œuvre des prescriptions  | 391 705 €   | 86 413 €    | -         | -           | 122 413 €   | <b>600 530 €</b>   |
| <b>Volet B : Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques</b> |  |             |             |           |             |             |                    |

|  |   |                    |                    |                  |                    |                    |                     |
|--|---|--------------------|--------------------|------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| B1 - Restaurer la ripisylve                                    | - restauration de 64 km<br>- entretien de 121 km  | 161 537 €          | 47 994 €           | 7 018 €          | -                  | 58 512 €           | <b>275 062 €</b>    |
| B2 - Restaurer les berges piétinées                            | - aménagement de 46 abreuvements<br>- aménagement de 13 franchissements   | 69 780 €           | 7 152 €            | -                | -                  | 39 368 €           | <b>116 300 €</b>    |
| B3 - Restaurer la continuité écologique                        | - étude de 20 obstacles anthropiques<br>- travaux sur 30 obstacles en liste 2   | 1 271 503 €        | 49 201 €           | 3 500 €          | 510 300 €          | 461 902 €          | <b>2 296 005 €</b>  |
| B4 - Renaturation de cours d'eau                               | - restauration d'un ruisseau dévié  | 39 000 €           | 13 000 €           | -                | -                  | 13 000 €           | <b>65 000 €</b>     |
| B5 - Préserver/restaurer les zones humides                     | - inventaire des zones humides sur 12 300 ha<br>- Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (60 conseils)<br>- restauration de 150 ha de zones humides | 147 800 €          | 12 000 €           | 1 750 €          | 36 200 €           | 45 000 €           | <b>241 000 €</b>    |
| B6 - Restaurer les berges et BV des lacs patrimoniaux          | - synthèse sur le lac Crégut<br>- préservation des lacs patrimoniaux  | 13 500 €           | -                  | -                | 19 500 €           | 2 000 €            | <b>35 000 €</b>     |
| B7 - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes         | - lutte contre les Renouées du Japon (dont écopâturage caprin)  | 42 650 €           | 1 200 €            | -                | -                  | 29 150 €           | <b>73 000 €</b>     |
| B8 - Préserver la capacité d'accueil des espèces patrimoniales | - inventaires et amélioration d'habitats de papillons, libellules, amphibiens, écrevisses   | 151 950 €          | -                  | -                | 45 150 €           | 39 400 €           | <b>236 500 €</b>    |
| <b>Volet C : Animation, suivi, communication</b>               |   |                    |                    |                  |                    |                    |                     |
| C1 - Moyens humains  | - 1 animateur général<br>- 1,6 techniciens de rivière<br>- 1 animateur agro-environnemental   | 543 226 €          | 105 870 €          | 6 000 €          | 108 209 €          | 182 805 €          | <b>946 110 €</b>    |
| C2 - Suivis techniques   | - suivis qualité de l'eau, piscicoles<br>- amélioration des connaissances   | 175 000 €          | 49 000 €           | 20 000 €         | 10 000 €           | 16 000 €           | <b>270 000 €</b>    |
| C3 - Etudes préalables   | - Déclarations d'Intérêt Général<br>- Etudes Gouvernance "Eaux"   | 123 500 €          | 17 800 €           | 8 000 €          | -                  | 29 700 €           | <b>179 000 €</b>    |
| C4 - Communication   | - communication   | 63 750 €           | 1 100 €            | 550 €            | 27 000 €           | 68 100 €           | <b>160 500 €</b>    |
|  |   | <b>7 988 129 €</b> | <b>1 987 080 €</b> | <b>232 886 €</b> | <b>2 350 689 €</b> | <b>5 760 710 €</b> | <b>18 379 515 €</b> |

L'ensemble de ces opérations mobilise 33 maîtres d'ouvrage différents.

Afin d'optimiser la mise en œuvre des actions, les moyens humains ont été mutualisés à raison de :

- 1 **animateur** à temps plein porté par le syndicat mixte du Parc des Volcans jusqu'en septembre 2018
- 1 **technicien de rivière** à temps plein porté par Sancy Artense communauté et intervenant sur l'ensemble du territoire hors SIVOM de la Haute-Dordogne (0,6 ETP dédié)

Tableau 2 : Plan de financement prévisionnel des actions du contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense portées par la commune

| Coût estimatif                                 |                 |                 |                 |                 |      |                |                |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------|----------------|----------------|
| Type d'actions                                 | Echéancier      |                 |                 |                 |      | Montant        |                |
|  | 2017            | 2018            | 2019            | 2020            | 2021 | € HT           | € TTC          |
| Etude diagnostique - bourg                     | 10 000 €        |                 |                 |                 |      | 10 000         | 12 000         |
| Mise en œuvre des travaux – réseaux du bourg   | 50 000 €        | 50 000 €        | 50 000 €        |                 |      | 150 000        | 180 000        |
| Etude diagnostique - Marchal                   |                 |                 | 10 000 €        |                 |      | 10 000         | 12 000         |
| Mise en œuvre des travaux – réseaux de Marchal |                 |                 |                 | 50 000 €        |      | 50 000         | 60 000         |
| <b>Total (€)</b>                               | <b>60 000 €</b> | <b>50 000 €</b> | <b>60 000 €</b> | <b>50 000 €</b> |      | <b>220 000</b> | <b>264 000</b> |

| Plan de financement prévisionnel               |                |                               |                  |                           |                 |                 |                 |
|--|----------------|-------------------------------|------------------|---------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Type d'actions                                 | Montant prévu  | Agence de l'eau Adour-Garonne |                  | Conseil départemental 15* |                 | Autofinancement |                 |
|  |                | Taux                          | Montant          | Taux                      | Montant         | Taux            | Montant         |
| Etude diagnostique - bourg                     | 10 000         | 50 %                          | 5 000 €          |                           |                 | 50 %            | 5 000 €         |
| Mise en œuvre des travaux – réseaux du bourg   | 150 000        | 60 %                          | 90 000 €         |                           |                 | 40 %            | 60 000 €        |
| Etude diagnostique - Marchal                   | 10 000         | 50 %                          | 5 000 €          |                           |                 | 50 %            | 5 000 €         |
| Mise en œuvre des travaux – réseaux de Marchal | 50 000         | 35 %                          | 17 500 €         | 20 %                      | 10 000 €        | 45 %            | 22 500 €        |
| <b>Total (€ HT)</b>                            | <b>220 000</b> |                               | <b>117 500 €</b> |                           | <b>10 000 €</b> |                 | <b>82 500 €</b> |

\*financement sous réserve de la sélection dans le cadre d'un appel à projets

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le portage de l'animation générale par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ;
- Approuve le principe de participer au Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense et met en œuvre les moyens techniques et financiers à engager selon le plan de financement prévu;
- Donne mandat au Maire pour signer le contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense ;
- Valide le programme d'actions prévisionnel et son plan de financement et s'engage à le mettre en œuvre selon le calendrier prévu sous condition de l'attribution des subventions indiquées ;
- Inscrit les crédits correspondants au budget pour la période 2017-2021 ;
- Autorise le Maire à réaliser les demandes de subventions auprès des financeurs pour la réalisation des actions prévues en 2017 au titre du contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense et s'engage à en informer la structure coordinatrice du contrat ;

### Procédure d'appel à concurrence " Assainissement rue des écoles et rue des glycines"

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux d'aménagement de rues dans le bourg de Champs sur Tarentaine et qu'il y a lieu de reprendre une partie du réseau assainissement dans la rue des écoles et la rue des glycines".

Pour cela une consultation d'entreprises serait nécessaire par un marché à procédure adaptée.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :
- à lancer la procédure de consultation des entreprises suivant la procédure adaptée (art 28 du code des marchés publics) .
  - à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### Demande de subvention pour "Construction d'un Terrain Multisports"

Monsieur Yves GOUTILLE informe l'assemblée du projet de construction d'un terrain multisports à côté de la piscine. Cet équipement pourrait être utilisé par les différentes associations sportives de la commune. L'emplacement à côté de la piscine permettrait de compléter l'offre sportive à proximité du tennis, mini-golf et aire de jeux pour enfants.

De plus il est possible d'être subventionné par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) organisme sous la tutelle du Ministre chargé des sports, qui soutient financièrement ce type de projet.

Le montant de ce projet s'élèverait à un montant total de 38 588,00 € HT soit :

- Terrain Multisports 37 163.00 €HT
- Défibrillateur 1 425.00 €HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de construction d'un terrain multisports
- Sollicite le C.N.D.S. pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 %.